

		Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	1 of 8

1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de produit

Nom commercial **CANDEGGINA IPOCLOR AMACASA**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation: Blanchissant et azurant
Ménages privés (= grand public = consommateurs) [SU21], Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) [SU22]

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à d'autres fins que celles énumérées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NEW FADOR S.r.l.
Via M. Calderara 31 - 25018 Montichiari (BS)
Tel. +39 030 961243 - Fax +39 030 962500
www.newfador.it - info@newfador.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel. + 39 030 961243 (8:30 à 17:30 - lundi / vendredi)

Au paragraphe 16 de la présente fiche technique sont donnés les coordonnées des centres antipoison en Italie actif 24 heures sur 24.

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Pictogrammes:
GHS05

Codes de classe et catégorie de danger:
Skin Corr. 1B

Codes de danger:
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Produit corrosif, provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

2.2 Étiquetage

Pictogrammes, codes d'avertissement:
GHS05 - Danger

Codes de danger:
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Codes pour les mentions de danger supplémentaires:
EUH206 - Attention! Ne pas utiliser avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence :

Général

- P101 - Si un avis médical est requis, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
- P102 - Conserver hors de la portée des enfants.

La prévention

- P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Réaction

- P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303 + 361 + 353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer rinçage.

- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Préservation

- P405 - Magasin bloqué.

Disposition

- P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.



		Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	2 of 8

Contient: Hypochlorite de sodium, 2,2,2% de chlore actif - Index n ° 017-011-00-1

Contient (Règlement CE 648/2004): <5% Blanchissant à base de chlore

2.3 Autres dangers

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT / vPvB conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII

Emballage à équiper d'un verrou de sécurité pour enfants.
Emballage à équiper d'un avertissement tactile.

3. Composition / information sur les composants

3.1 Substances:

Sans importance.

3.2 Mélanges:

Se reporter au paragraphe 16 pour le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Sodium hypochlorite	> 1 <= 5%	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335; Aquatic Acute 1, H400 10 10	017-011-00-1	7681-52-9	231-668-3	01-2119488154-34

4. Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Ventiler la zone. Retirer immédiatement le patient des lieux contaminés pour qu'il se repose dans un endroit bien ventilé.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Consulter un médecin immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, en gardant les paupières levées, pendant au moins 10 minutes; puis protéger les yeux avec stérile sec

gaze. Consulter un médecin immédiatement.

N'utilisez pas de gouttes pour les yeux ou de pommade d'aucune sorte avant d'avoir obtenu un examen ou un avis d'un ophtalmologiste.

Ingestion:

Donner de l'eau avec du blanc d'œuf; n'administrez pas de bicarbonate.

Ne pas faire vomir ou vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets

Produit corrosif, provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

4.3 Soins et traitements médicaux

Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

5. Cen cas d'incendie



5.1 Moyens d'extinction:

Agents d'extinction conseillés:

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudres chimiques, en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction pour éviter:

	Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	3 of 8

Jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas de données disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :

Utiliser une protection pour l'appareil respiratoire
 Casque de sécurité et combinaison de protection complète.
 L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.
 Vous pouvez également utiliser un auto-respirateur, en particulier lorsque vous travaillez dans une zone confinée et mal ventilée et si vous utilisez des extincteurs halogénés (Halon 1211 fluobréne, Solkan 123, NAF, etc ...)
 Gardez les contenants frais avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non-urgence:

Eloignez-vous de la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer.
 Utilisez des gants et des vêtements de protection.

Pour les intervenants d'urgence:

Utilisez des gants et des vêtements de protection.
 Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer.
 Assurer une ventilation adéquate.
 Evacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un expert.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Limiter les fuites avec de la terre ou de sable.
 Si le produit est déversé dans un cours d'eau, dans le système de drainage, ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.
 Éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur (décret-loi 152/2006 et modifications ultérieures).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour contenir:

Recueillir le produit rapidement porter un masque et des vêtements de protection.
 Récupérer le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Finalement absorber avec un matériau inerte.
 Empêcher de pénétrer dans le réseau d'égout.

Pour le nettoyage:

Après la collecte, lavez la zone avec de l'eau et des matériaux impliqués.

Autres informations:

Aucun en particulier.

6.4 Référence à d'autres sections:

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact et l'inhalation des vapeurs.
 Au travail, ne pas manger ni boire.
 Voir également le paragraphe 8.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé

Conserver dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
 Garder les contenants en position verticale et sûre, en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
 Stocker dans un endroit frais, à l'abri de toute source de chaleur et l'exposition directe aux rayons du soleil.

7.3 Utilisation

L'utilisation du consommateur:

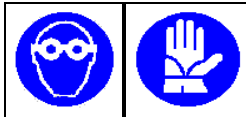
Stocker dans un endroit frais et sec.

Utilisations professionnelles:

Manipuler avec précaution.
 Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur.
 Conserver le récipient bien fermé.

		Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	4 of 8

8. Contrôle à l'exposition/protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle:

Aucune donnée disponible pour le mélange en tant que tel.

Connexes contenait des substances:

hypochlorite de sodium:

HYPOCHLORITHE DE SODIUM, SOLUTION ACTIVE CL; Numéro de CAS: 7681-52-9

Spécification: DNEL (GLOB)

Paramètre: Effets systémiques Inhalateurs à court terme

Valeur: 3,1 mg / m3

Date de version:

Spécification: DNEL (GLOB)

Paramètre: Effets locaux Inhalateurs à court terme

Valeur: 3,1 mg / m3

Date de version:

Spécification: DNEL (GLOB)

8.2 Contrôle à l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Ménages privés (= grand public = consommateurs):

Ouvrir avec prudence. Fermez le récipient immédiatement après son utilisation.

Adoptez les mesures de protection appropriées.

Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans):

Ouvrir avec prudence. Fermez le récipient immédiatement après son utilisation.

Adoptez les mesures de protection appropriées.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de protection (lunettes à cage) (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374-1 / EN374-2 / EN374-3)

ii) Autre

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection (EN 14605).

c) Protection respiratoire

Pas nécessaire pour un usage normal.

d) Les risques thermiques

Pas de danger à signaler

Contrôles d'exposition environnementale:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques:

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide limpide	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	pas déterminé	
pH	> 11,5	
Point de fusion/point de congélation	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100°C	
Point d'éclair;	pas disponible	ASTM D92
Taux d'évaporation	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	pas déterminé	
Pression de vapeur	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	

	Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	5 of 8

Densité de vapeur	pas déterminé	
Densité relative	0.98	
Solubilité	dans de l'eau	
Solubilité dans l'eau	complète	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Température de décomposition	pas déterminé	
Viscosité	pas déterminé	
Propriétés explosives	Non classé comme explosif, ne contient pas d'explosifs selon Reg. CLP Art. (14 (2))	
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas une substance oxydante	

9.2 Autres informations:

Pas de données disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Relatif aux substances contenues:

Hypochlorite de sodium
Risque de réaction violente.
Risque d'explosion.

10.2 Stabilité chimique:

Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif au contact des métaux.
Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.
L'oxygène libéré lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie.
Il se décompose s'il est exposé à la lumière.

10.4 A éviter

Rien à signaler.

10.5 Matériaux incompatibles

Métaux, sels métalliques, acides, matériaux organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il se décompose par chauffage, au contact d'acides et à la lumière, en développant des gaz toxiques et corrosifs contenant du chlore.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur le produit en tant que tel, aucun test toxicologique n'a été effectué.

- a) toxicité aiguë: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) Corrosion cutanée / irritation cutanée: Produit corrosif: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- d) sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) exposition unique à la toxicité pour certains organes cibles (STOT): sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Exposition répétée: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) risque d'aspiration: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	6 of 8

Relatif aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Toxicité orale aiguë

- DL50, rat, > 1 100 mg / kg (chlore)

Toxicité aiguë par inhalation

- CL50, 1 h, rat, > 10,5 mg / l (chlore)

Toxicité aiguë par voie cutanée

- DL50, sur lapin, > 20 000 mg / kg (chlore)

Corrosion cutanée / irritation cutanée

- sur le lapin, effets corrosifs

Lésions oculaires graves / irritation

- sur le lapin, Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- cochon d'Inde, Ne provoque pas de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité

- in vitro, effet mutagène incertain

- Les tests in vivo n'ont pas révélé d'effets mutagènes

carcinogénicité

- Orale, rat, 50 mg / kg, NOAEL

Toxicité pour la reproduction

- Orale, rat, 5 mg / kg, Effets sur la fertilité, NOAEL, (Chlore)

- Orale, rat, 5,7 mg / kg, Toxicité pour le développement, NOAEL, (Chlore)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Expérience humaine, Remarques: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité à doses répétées

- Orale, 90 jours, rat, 50 mg / kg, NOAEL

D'autres données

- Effet toxique, principalement dû aux propriétés corrosives du produit

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Sur le produit en tant que tel, aucun test d'impact environnemental n'a été effectué en cas de rejet accidentel dans l'environnement.

Relatif aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Poisson, différentes espèces, CL50, 96 h, 0,06 mg / l, eau douce

Poisson, Menidia pelinsulae, CSEO, 96 h, 0,04 mg / l, eau saumâtre

Poisson, différentes espèces, 96 h, 0,032 mg / l, Eau de mer

Crustacés différentes espèces, CE50, 48 h, 0,026 mg / l

Crustacés, Daphnia magna, CE50, 48 h, 0,141 mg / l, eau douce

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2 Persistence and biodégradabilité:

Relatif aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

dégradation abiotique:

- Eau, photolyse, t 1/2 = 12 min

Résultat: photolyse

Conditions: pH 8

- Eau, photolyse, t 1/2 = 60 min

Résultat: photolyse

Conditions: pH 5

- Air, photo-oxydation indirecte, t 1/2 115 d

Produits de dégradation: Chlore

- Eau, hydrolyse

Résultat: Dégradation chimique

Produits de dégradation: chlorures

12.3 Potentiel Bioaccumulatif:

Relatif aux substances contenues:

éthanol:

Il ne se bio-accumule pas

12.4 Mobilité dans le sol :

		Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	7 of 8

Relatif aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

- Eau / Sol

solubilité et mobilité

- Sol / sédiments, log KOC: 1.12

Très mobile sur le terrain

- Air, Henry's Constant, 0,076 Pa.m³ / mol, 20 ° C

la volatilité n'est pas significative.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

La substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

La substance / le mélange ne contient PAS de substances PBT / vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes:

Aucun effet indésirable se trouvent.

Règlement (CE) n 2006/907-2004/648

Le (l) agent tensio-actif (s) contenu (s) dans cette préparation (sont) en conformité avec (i) les critères de biodégradabilité établis par le règlement CE / 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données d'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront, à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergent pour les autorités.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux réglementations en vigueur. Tout produit restant doit être mis au rebut conformément aux réglementations en vigueur adressant aux entreprises autorisées.

Recycler si possible. Envoyer aux usines de décharge autorisées ou pour l'incinération dans des conditions contrôlées. Faire fonctionner conformément aux réglementations locales ou nationales.

14. Informations relatives au transport



14.1 Numéro ONU:

1791

Exemption possible de l'ADR (avec l'application de l'étiquette ci-contre) si les caractéristiques suivantes sont respectées:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 litres col 30 kg

Emballage interne disposé dans des plateaux avec film rétractable ou stretch: emballage intérieur 5 litres cou 20 kg.



14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe: 8

Étiquette: 8

Code de restriction du tunnel: E

Quantités limitées: 5 L

EmS: F-A, S-B



14.4 Groupe d'emballage:

III

14.5 Danger pour l'environnement:

Produit non dangereux pour l'environnement

Contaminant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

		Fiche de Données Conforms to Reg. (UE) 830/2015				Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document n°	Date dessin	Rev. n°	Compilé par	Approuvé par	Déposé par	Page
86/09	27.12.2017	5	RLAB	DG	RLAB	8 of 8

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés à transporter des marchandises dangereuses conformément aux dispositions de l'édition en vigueur de la A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages d'origine et, dans tous les cas, dans des emballages constitués de matériaux qui ne peuvent pas être attaqués par le contenu et qui ne sont pas susceptibles de générer des réactions dangereuses. Les employés chargés du chargement et du déchargement de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation appropriée sur les risques présentés par la préparation et sur toute procédure à suivre en cas d'urgence.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Il ne vise pas à transporter en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation spécifique à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Reg. 648/2004 / CE (détergents), Décret 2/2/2002 n. 25 (risques liés aux agents chimiques au travail). D.m. 2/26/2004 Travail (limites d'exposition professionnelle); D.m. 4/3/2007 (mise en œuvre de la directive 2006/8 / CE). Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n ° 790/2009, 2012/18 / Directive de l'UE (cd Seveso III).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique.

16. Autres informations

Points modifiés de la révision précédente: 2.1 Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments de l'étiquette, 2.3. Autres dangers, 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés, 8.1. Paramètres de contrôle, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.3. Potentiel de bioaccumulation, 12.4. Mobilité dans le sol, 15.1. Dispositions législatives et réglementaires sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Description des mentions de danger énoncées au point 3

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références réglementaires:

Règlement 2008/1272 / CE

Règlement 2015/830 / CE

Link ECHA (source d'informations sur les produits chimiques produits et importés en Europe)

<http://echa.europa.eu/en/information-on-chemicals;jsessionid=63968E9F85F91C26F330FF884618CFFF.live1>

Fiche signalétique fournie par le client et relative à la matière première elle-même

Si nécessaire, la liste des CENTRES ANTIPOISON agréés par le Ministère de la Santé doit être notée:

Responsable	Hôpital	Ville	Adresse	CP	Téléphone
Marco Marano	CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù"	Roma	Piazza Sant'Onofrio, 4	00165	06 68593726
Anna Lepore	Az. Osp. Univ. Foggia	Foggia	V.le Luigi Pinto, 1	71122	0881-732326
Gennaro Savoia	Az. Osp. "A. Cardarelli"	Napoli	Via A. Cardarelli, 9	80131	081-7472870
M. Caterina Grassi	CAV Policlinico "Umberto I"	Roma	V.le del Policlinico, 155	00161	06-49978000
Alessandro Barelli	CAV Policlinico "A. Gemelli"	Roma	Largo Agostino Gemelli, 8	00168	06-3054343
Primo Botti	Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica	Firenze	Largo Brambilla, 3	50134	055-7947819
Carlo Locatelli	CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica	Pavia	Via Salvatore Maugeri, 10	27100	0382-24444
Franca Davanzo	Osp. Niguarda Ca' Granda	Milano	Piazza Ospedale Maggiore, 3	20162	02-66101029
M. Luisa Farina	Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII	Bergamo	Piazza OMS, 1	24127	800883300

Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.